

d'éducation permanente, des hommes et des femmes pour qui il est difficile ou impossible de s'inscrire à des classes régulières ou à plein temps en raison de leurs responsabilités familiales ou professionnelles, de la maladie ou de l'inaccessibilité des établissements scolaires peuvent étudier en vue d'un certificat ou d'un diplôme à un niveau quelconque ou suivre des cours dans des disciplines qui les intéressent. Des cours par correspondance permettent aux enfants et aux adultes retenus à la maison ou à l'hôpital et aux détenus des établissements de correction canadiens de recevoir une instruction.

Les conseils scolaires, les universités et les collèges communautaires ou régionaux offrent des cours menant à un diplôme reconnu aussi bien que des cours correspondant aux intérêts des individus et de la collectivité. Les enquêtes récentes des conseils scolaires et universités révèlent qu'environ 560,000 adultes sont inscrits à temps partiel à des cours réguliers de niveau secondaire et universitaire. En outre, plus de 500,000 adultes participent à un grand nombre de cours sans crédits et d'activités connexes.

Un autre moyen pour les adultes de poursuivre leurs études sont les cours à domicile. Une enquête récente des ministères provinciaux de l'Éducation révèle que plus de 71,000 adultes étaient inscrits à des cours par correspondance. Plusieurs universités offrent également des cours par correspondance avec crédits menant à un grade ou à un diplôme.

### 7.1.3 Systèmes d'enseignement des provinces et territoires

Les paragraphes suivants donnent les grandes lignes de l'administration et de l'organisation de l'enseignement dans toutes les provinces et territoires, soulignant les changements importants qui se sont produits ces dernières années.

**Terre-Neuve.** Jusqu'à tout récemment, le système d'enseignement de Terre-Neuve, qui remonte à 1874, était strictement confessionnel. Par suite des recommandations de la Commission royale d'enquête provinciale sur l'enseignement et la jeunesse instituée en 1964, les systèmes scolaires des principales confessions protestantes ont été consolidés mais l'Église catholique romaine, les Assemblées Pentecostales et les Adventistes du septième jour administrent encore leurs propres écoles. En 1969, une autre réorganisation eut lieu lorsque les écoles administrées par les 300 conseils confessionnels de la province ont été regroupées en 35 districts. Les Assemblées Pentecostales et les Adventistes du septième jour administrent chacun un «district scolaire» qui, en théorie sinon en pratique, couvre toute la province. L'Église catholique romaine, la confession la plus importante de la province, continue à administrer son propre système mais a récemment réduit le nombre de ces conseils de plus de 100 à 15.

L'inscription au préscolaire n'est pas obligatoire à Terre-Neuve mais, avec la construction d'écoles primaires plus grandes et plus centralisées, un nombre croissant d'enfants de cinq ans ont été admis dans les classes maternelles; à l'automne de 1971 celles-ci comptaient 95% de la population âgée de cinq ans. Les enfants dans les écoles maternelles et prématernelles privées sont assez peu nombreux.

Il existe deux structures principales dans l'organisation scolaire de la province: écoles primaires (maternelle et 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année) et écoles secondaires centralisées (7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année), et écoles primaires (maternelle et 1<sup>re</sup> à 8<sup>e</sup> année) et écoles secondaires régionales (9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année). Il n'y a que quelques écoles secondaires de 1<sup>er</sup> cycle (7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année) dans la province, où un réseau de 11 écoles de district assure la formation professionnelle. Les écoles secondaires ne dispensent pas la formation professionnelle, sauf le cours commercial.

L'enseignement tertiaire comprend des programmes universitaires et des programmes postsecondaires non universitaires. L'Université Memorial de Terre-Neuve offre des cours menant à des grades en lettres et en sciences, en administration commerciale, en sciences de l'éducation, en génie civil et en sciences appliquées, ainsi que des cours menant à un certificat en administration publique ou en sciences bancaires. L'enseignement postsecondaire non universitaire est dispensé par le *College of Trades and Technology* et le *College of Fisheries, Navigation, Marine Engineering and Electronics*. Les cours menant au diplôme d'infirmière «autorisée» ne sont donnés que dans les écoles hospitalières.

**Île-du-Prince-Édouard.** Au cours des 10 dernières années, l'Île-du-Prince-Édouard a fusionné ses petites divisions scolaires. En juillet 1972, elle a réorganisé au complet l'administration scolaire provinciale; le système, qui comportait auparavant des divisions scolaires de comté, est dorénavant formé de cinq grandes divisions administratives.